



LOI « TRAVAIL » : RETRAIT !

Toutes et tous en grève le 28 avril et à la manifestation à 14h00 Denfert-Nation



La loi « Travail », c'est la fin d'un code du travail avec des règles précises communes à toutes et tous, applicables sur tout le territoire et dans toutes les branches.

La loi « Travail », c'est

- le début d'un processus de réécriture entière du code du travail visant à donner la priorité aux accords d'entreprise sur les conventions collectives et sur la loi.

- la fin de la négociation collective permettant d'obtenir des droits supplémentaires puisque les accords d'entreprise pourront être moins favorables que la loi ou les conventions collectives (par exemple, sur la majoration des heures supplémentaires ou sur la modulation du temps de travail).

- encore plus de facilités données aux patrons pour flexibiliser le temps de travail, licencier à moindre frais ou recourir aux emplois précaires.

- le chantage permanent sur les salariés par la généralisation du référendum pour valider les accords minoritaires, et ainsi contourner les syndicats qui s'opposeraient aux projets patronaux.

- une nouvelle réforme de la médecine du travail réduisant les obligations de suivi médical des salariés, y compris des fonctionnaires (le droit du travail s'applique à la médecine de prévention de la Fonction publique).

La loi « Travail » ne créera aucun emploi : elle va surtout aider les patrons, alors qu'ils sont déjà les mieux servis par la politique du gouvernement qui multiplie les exonérations et les cadeaux fiscaux (40 milliards d'euros depuis 2012) sans que cela ne fasse baisser le chômage !

Et ce qui se prépare ou est déjà à l'œuvre dans la fonction publique repose sur la même logique de remise en cause des droits : PPCR, RIFSEEP, projet de loi de déontologie, autant de lois et de projets gouvernementaux qui préparent la remise en cause du statut général des fonctionnaires :

Individualisation des carrières et du régime indemnitaire,

3 jours de carence en cas d'arrêt maladie,

Recours à l'intérim dans les trois fonctions publiques,

Mise à pied de 3 jours sans procédure disciplinaire, ...

autant de dispositifs à l'étude dangereux pour les fonctionnaires.



La CGT vous appelle à faire grève et manifester jeudi 28 avril pour obtenir le retrait du projet de loi « Travail » !